



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018

Date de la convocation :  
**12 décembre 2018**

Nombre de conseillers  
élus : **15**  
Nombre de conseillers en  
fonction : **14**  
Nombre de conseillers  
présents : **11**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire**.

### Présents :

*M. BAUR Denis, M. NICLOUX Didier, Mme LE LAY Nathalie, M. DI BARTOLOMÉO Roland  
M. BELLOFATTO Walter, M. BREISTROFF Daniel, Mme GREFF Nicole, Mme GROS-JEAN Nadine, Mme LISKA Christelle, Mme REGNIER Agnès, Mme RENOIR Isabelle*

### Absents :

*M. KAIZER Didier (procuration à Didier Nicloux), M. KIRSCHWING René (excusé),  
Mme SCHEID Sandrine (procuration à Denis Baur)*

### ORDRE DU JOUR

#### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Construction de locaux associatifs et d'une cellule commerciale
3. CLECT : approbation du rapport portant sur le transfert de charges de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »
4. CLECT : approbation des attributions de compensation 2018 suite à l'intégration du transfert des charges de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » et à l'actualisation des données.
5. Frais de chauffage et d'éclairage de l'église
6. Tarifs des concessions de cimetière pour 2019
7. Conseil municipal des enfants : modification du règlement
8. Requalification des rues Jeanne d'Arc et Robert Schuman : signature d'une convention
9. Divers

Secrétaire de séance :  
**Isabelle RENOIR**

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Bilan de l'année :**

Monsieur le Maire fait un bilan rapide de l'année écoulée :

- Il a notamment évoqué les travaux à Kanfen-sous-Bois relatif à l'enfouissement des réseaux et à l'aménagement de la rue de la Mine qui représentent un coût total d'environ 290 000 €.
- Il relève l'important investissement de la CCCE dans notre commune, notamment par l'aménagement des rues Jeanne d'Arc, Schumann et Volmerange pour un investissement d'environ 1,386 million d'euros. De même, le montant de la construction de la STEP d'Hettange s'élève à 9,652 millions d'euros dont 2,838 millions d'euros pour Kanfen (travaux pour la collecte des eaux usées, transfert vers la station, bassin d'orage, chemins).

- **Population**

La population de notre commune est officiellement de 1175 habitants soit une augmentation de 1,11 %.

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## 2 - Construction de locaux associatifs et d'une cellule commerciale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-62

Par délibération en date du 17 septembre 2018, le conseil municipal s'est prononcé pour la construction de locaux associatifs afin d'offrir aux associations de la commune de meilleures conditions de fonctionnement et de pratique de leur sport.

Par ailleurs, la commune a été sollicitée par un habitant qui souhaite ouvrir une crêperie.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la construction d'un bâtiment comprenant au niveau 1 des locaux associatifs et au niveau 2 une cellule commerciale représentant une superficie globale de 200 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** la construction d'un bâtiment sur 2 niveaux d'une superficie de 200 m<sup>2</sup>
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

## 3 - CLECT : approbation du rapport portant sur le transfert de charges de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-63

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018, approuvant le transfert à la CCCE de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »,

Considérant la réunion de la CLECT en date du 28 novembre 2018, relative aux transferts de charges de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » actant qu'aucun transfert de charge n'a été retenu par la CLECT,

Conformément à l'article 1609 *noniès* C du Code Général des Impôts, il appartient aux Conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises à l'article L.5211-5 du CGCT, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'approuver** le rapport, ci-annexé, de la CLECT du 28 novembre 2018 portant sur le transfert de charges de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

#### 4 - CLECT : approbation des attributions de compensation 2018 suite à l'intégration du transfert des charges de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » et à l'actualisation des données

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-64

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018, approuvant le transfert à la CCCE de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 4 décembre 2018 approuvant les nouvelles attributions de compensation pour l'année 2018, comme proposées par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

Vu le procès-verbal de la CLECT en date du 28 novembre 2018 procédant à la révision des attributions de compensation à appliquer aux communes membres suivant le tableau ci-dessous,

Attributions de compensation négatives :

Communes	Montant annuel
Berg-sur-Moselle	19 542,00 €
Beyren-lès-Sierck	21 356,00 €
Boust	38 214,00 €
Breistroff-la-Grande	23 879,00 €
Entrange	36 096,50 €
Escherange	27 772,00 €
Evrange	11 534,00 €
Fixem	15 019,00 €
Gavisse	24 352,00 €
Hagen	7 873,00 €
Hettange-Grande	191 390,00 €
Kanfen	65 396,00 €
Mondorff	22 816,00 €
Puttelage-lès-Thionville	4 175,00 €
Rodemack	14 279,00 €
Roussy-le-Village	32 572,00 €
Volmerange-les-Mines	87 901,50 €
Zoufftgen	2 860,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>647 027,50 €</b>

Attributions de compensation positives :

<b>Communes</b>	<b>Montant annuel</b>
Cattenom	240 447,00 €
Basse-Rentgen	15 320,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>255 767,00 €</b>

Considérant que les nouvelles attributions de compensations doivent être adoptées par délibérations concordantes par le Conseil communautaire à la majorité des deux tiers et par chaque Conseil municipal intéressé à la majorité simple, conformément à l'article 163 de la loi des finances 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'acter** la proposition de la CLECT de ne pas retenir de transfert de charges dans le cadre de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines »,

## 5 - Frais de chauffage et d'éclairage de l'église

Rapporteur : Didier Nicloux

Délibération N° 2018-65

L'église Saint-Maurice est parfois utilisée par la municipalité pour diverses manifestations. Elle bénéficie également d'un éclairage extérieur.

La commune prend en charge les frais d'électricité relatifs à ses manifestations et aux frais d'éclairage extérieur. Le reste étant à la charge du Conseil de Fabrique. Il en est de même pour les charges relatives au chauffage.

Le montant des charges relevant du Conseil de Fabrique se répercute ainsi :

- 385 € correspondant à sa consommation électrique pour l'année 2018
- 2 044 € pour ses charges de chauffage concernant l'année 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de confirmer** les sommes indiqués ci-dessus dues par le Conseil de Fabrique
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à émettre le titre correspondant.

## 6 - Tarifs des concessions de cimetière pour 2019

Rapporteur : Walter Bellofatto

Délibération N° 2018-66

Par délibération n°2017-62 en date du 15 décembre 2017, le conseil municipal a décidé de simplifier les différentes concessions du cimetière communal.

De même, il est convenu d'indexer annuellement le tarif de ces concessions sur l'indice de référence des loyers (I.R.L.) du 3<sup>e</sup> trimestre de chaque année.

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2017, l'I.R.L. était de 126,46. Pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2018, l'indice de référence des loyers est de 128,45 soit une augmentation de 1,57 %, ce qui aura pour effet de porter les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2019 aux montants mentionnés dans le tableau ci-après.

#### Concessions trentenaires

CIMETIÈRE	TARIFS 2018	TARIFS 2019
Concession tombe simple (1m x 2,20m)	150,00 €	152,36 €
Concession tombe double (2m x 2,20m)	300,00 €	304,71 €
CAVURNE		
Cavurne non aménagée (1m x 1m)	120,00 €	121,88 €
Cavurne aménagée (1m x 1m)	450,00 €	457,07 €
COLUMBARIUM		TARIF 2018
Columbarium	2 030,00 €	Inchangé

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** les tarifs des concessions pour l'année 2019 comme déterminés dans le tableau ci-dessus.

### 7 - Conseil municipal des enfants : modification du règlement

Rapporteur : Nadine Grosjean

Délibération N° 2018-67

Par délibération n°2016-31 en date du 30 mai 2016, la commune a décidé la création du conseil municipal des enfants et a adopté le règlement intérieur de cette instance.

Ce règlement doit faire aujourd'hui l'objet d'une modification pour permettre l'intégration dans cette assemblée des enfants du CM1 à la 3<sup>e</sup>.

Dans ce cadre, le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** de modifier :
  - l'article 4 comme suit :  
« Le conseil municipal des enfants sera composé de 11 enfants (parité filles/garçons) habitants la commune et issus des classes de CM1 jusqu'à la 3<sup>e</sup>. »
  - l'article 5 comme suit :  
« Les élections sont ouvertes :

- Comme électeur : à tous les enfants de CM1 jusqu'à la 3<sup>e</sup> habitant Kanfen.
- Comme candidat : à tous les enfants de CM1 jusqu'à la 3<sup>e</sup> habitant Kanfen.»

## 8 - Requalification des rues Jeanne d'Arc et Robert Schuman : signature d'une convention

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération N° 2018-68

La communauté de Communes de Cattenom et Environs a inscrit dans son programme pluriannuel de requalification des voiries d'intérêt communautaire les rues Jeanne d'Arc et Robert Schuman à Kanfen.

Les travaux prévus sur le Domaine Public routier Départemental sont situés entre le PR 0+285 à 0+783 de la RD 15A et nécessitent la signature d'une convention entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, le Département et la commune.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux sont assurées par la CCCE.

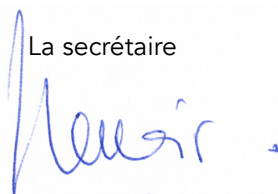
L'aménagement sera réalisé aux frais de la CCCE.

Pour la mise en œuvre de ces travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la commune

La séance est levée à 20 h 55.

La secrétaire  


Isabelle RENOIR

Le Maire  


Denis BAUR